



Vendredi, 22 mai 2015

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
mine-lac-a-paul@bape.gouv.qc.ca

Objet : Mémoire de la Centrale des syndicats démocratiques sur le *projet d'ouverture de l'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay – Lac-Saint-Jean* par Arianne Phosphate inc.

Mesdames et messieurs les commissaires,

La Centrale des syndicats démocratiques (ci-après CSD) souhaite vous remercier d'accepter d'entendre ses réactions face au projet de mine d'apatite au Lac à Paul.

La CSD

La CSD est une centrale syndicale fondée en 1972. Elle représente un peu plus de 70 000 travailleuses et les travailleurs regroupés en quelque 300 syndicats affiliés de presque tous les secteurs de l'activité économique au Québec, à l'exception des fonctions publiques fédérale et provinciale. Plus de 95 % des personnes syndiquées à la CSD travaillent dans le secteur privé et elles sont donc extrêmement préoccupées par les questions de développement économique, particulièrement au développement économique régional, la majorité de nos syndicats provenant des régions du Québec (versus les grands centres urbains).



Le projet en bref

Selon la description du projet de mine d'apatite¹ sur le site du BAPE, celui-ci comprendrait « une fosse d'une longueur de 2,3 km, d'une largeur de 600 m et d'une profondeur de 450 m. Le projet prévoit aussi une usine de traitement du minerai, un système de chargement de concentré d'apatite, un parc à résidus miniers, une halde à stériles ainsi que des installations auxiliaires et infrastructures connexes. Le projet serait entièrement situé à l'intérieur des limites de la pourvoirie du Lac à Paul » située dans la MRC du Fjord-du-Saguenay, à environ 200 kilomètres au nord de la ville de Saguenay.

Promettant de fournir du travail à 500 personnes en moyenne pendant la phase de construction de la mine à ciel ouvert – qui devrait s'échelonner de la fin de 2015 à environ 2018 -, la mine elle-même devrait permettre la création d'environ 400 emplois directs bien rémunérés², et ce, pendant une durée d'exploitation estimée à 26 ans, soit de 2018 environ à 2044. La production annuelle de la mine du Lac à Paul serait de 3 millions de tonnes de concentré d'apatite (par comparaison, le projet de mine Arnaud à Sept-Îles, auquel le gouvernement du Québec a donné le feu vert le 15 mars dernier, ne produirait que de 1,2 à 1,4 millions de tonnes par année). Ce qui nécessitera l'extraction de 18,6 millions de tonnes de minerai en moyenne annuellement et la disposition de 21,2 millions de tonnes de stériles. L'usine traitera environ 55 000 tonnes de minerai par jour et la mine sera en activité 24 heures sur 24, 365 jours par année.

Notre position

Le projet de mine d'apatite d'Arianne Phosphate est attrayant de prime abord. Il s'agit d'un investissement estimé à un peu plus de un milliard de dollars dans une

¹ L'apatite est une roche phosphatée qu'il faut extraire du sol pour la transporter jusqu'à une usine de transformation où on en extrait le phosphate pour produire des fertilisants agricoles.

² À une question posée par M. Jean-Roch Larouche à la séance tenue le 28 avril à compter de 19 h, M. Jean-Sébastien David d'Arianne Phosphate a déclaré qu'il s'agirait d'emplois rémunérés autour de 94 000 \$ avec les avantages sociaux. *Transcription de la séance du 28 avril*, page 42, lignes 1625-1626.



région qui a bien besoin d'investissements et de diversification économique pour redonner espoir aux gens de pouvoir travailler et gagner leur vie décemment dans leur région. Beaucoup de travailleurs des syndicats affiliés à la CSD ont perdu leur emploi ces dernières années dans les scieries de la région, notamment à cause des difficultés rencontrées par le secteur forestier depuis plus d'une décennie et particulièrement depuis la crise de 2008. Nombreux sont ceux qui ont dû s'expatrier pour trouver du travail, tout en maintenant leur résidence principale dans la région parce que leurs racines y sont, leur famille, leurs amis.

Mais bien sûr, dans une perspective de développement durable, l'aspect des retombées économiques ne doit pas être le seul qui doit guider les décisions du gouvernement d'approuver ou non un tel projet. « *Le développement durable vise à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Ses trois objectifs sont le maintien de l'intégrité de l'environnement, l'amélioration de l'équité sociale et l'amélioration de l'efficacité économique* »³ et la CSD souscrit à ces trois objectifs depuis son congrès de 2005. Il faut donc, pour tous les acteurs intéressés, aussi considérer le respect de l'environnement et l'acceptabilité sociale du projet, ce qui est, comme dans la plupart des cas, moins évident à évaluer. Quoique les retombées économiques et la rentabilité d'un projet annoncées par un promoteur ne doivent pas être prises pour argent comptant non plus.

Nous l'avons dit, tout investissement majeur, qui plus est, assurant la diversification économique de la région doit être encouragé. Mais pas aveuglément, les trois aspects du développement durable doivent être solidement examinés.

³ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Directive pour le projet de mine à ciel ouvert d'apatite et d'ilménite*, dossier 3211-16-007, Direction des évaluations environnementales



L'amélioration de l'efficacité économique

Nous suggérons au BAPE de garder l'œil ouvert sur la rentabilité du projet parce que, pour la 2^e année consécutive au moins, Le *Commodity Markets Outlook*⁴ de la Banque mondiale démontre que les prix de la roche phosphatée ne sont pas près de remonter, ils suivraient même plutôt une tendance baissière en dollars constants, et ce, au moins jusqu'en 2025. De près de 140 \$ US la tonne en 2013, le prix de la roche phosphatée est passée à 104 \$ US la tonne l'année suivante, une chute spectaculaire. Si une telle chute n'est pas près de se reproduire, les données de la Banque mondiale indiquent que le prix continuera de baisser de façon graduelle et constante jusqu'à environ 72 \$ US la tonne en 2025, aucune remontée n'étant prévue à moyen terme.

Or, selon le promoteur, la barre de rentabilité fixée pour la mine du Lac à Paul est de 135 à 140 \$ la tonne⁵. Même en tenant compte du fait qu'il y aura une prime qui sera payée pour l'apatite extraite au Lac à Paul parce que la teneur en phosphate sera probablement plus élevée que celle de la roche Morocco qui sert de prix de référence⁶, ça demeure inquiétant pour la rentabilité du projet. Il ne faudrait pas que les contribuables se retrouvent à payer la facture d'une mine qui sera laissée à l'abandon sans avoir pu produire de redevances, qui sont le revenu que l'ensemble des contribuables retire du fait de permettre l'exploitation d'une ressource non renouvelable sur son territoire.

⁴ *Commodity Markets Outlook*, A Word Bank Quaterly Report, janvier 2015, « Table A.3 – Word Bank commodities price forecast in real 2010 U.S. dollars », page 25.

⁵ *Transcription de la séance du 29 avril 2015 tenue à Saguenay à 19 h*, page 67, ligne 2569.

⁶ « Il faut tenir en compte, quand on parle du prix de Morocco, le prix du marché (...), c'est un concentré qui est plus faible que celui d'Arianne. On parle d'un concentré chez Arianne de trente-neuf-quarante pour cent (39 %-40 %) de P2O5 versus trente pour cent (30 %) à peu près en moyenne pour Morocco. Alors il y a une prime sur le prix du marché qui est payée Morocco, dans un premier temps ». *Transcription de la séance du 29 avril 2015 à 19 h*, page 67, lignes 2571 à 2575.



L'acceptabilité sociale

Si la question de l'accessibilité sociale est moins problématique qu'ailleurs parce qu'il ne s'agit pas d'une mine dans une zone densément peuplée, comme la Mine Arnaud à Sept-Îles par exemple, il faut néanmoins prendre en considération le point de vue des villégiateurs qui ont été s'établir dans ce coin de pays pour avoir la paix et la tranquillité associée aux grands espaces verts. De plus, il s'agit d'une mine à ciel ouvert qui produit beaucoup plus de particules fines inhalables qu'une mine souterraine, et ces particules inhalables ne s'arrêtent pas où on souhaiterait qu'elles le fassent, elles se propagent loin de leur lieu d'émission. LE BAPE devrait donc imposer l'installation de stations d'échantillonnage pour analyser la qualité de l'air à quelques centaines de mètres du site minier quand la mine sera en phase d'exploitation pour être en mesure d'apporter les correctifs nécessaires rapidement, le cas échéant.

Nous avons aussi entendu le point de vue d'un groupe de villégiateurs du lac Rouvray⁷, dans la ZEC Onatchiway, et nous considérons que le BAPE doit faire écho à leur demande à l'effet que le tracé de la route que les camions chargés de roches phosphatées empruntera – et il y en aura du camion : « *en moyenne 61 camions en opération quotidiennement* »⁸, soit un camion aux 12 à 20 minutes - passe au nord du lac Rouvray plutôt qu'au sud, même si ça allonge le trajet de 9 kilomètres pour les camionneurs.

Le respect de l'environnement

Nous ne nous improviserons pas expert en environnement pour les besoins de la cause, mais laissez-nous tout de même nous montrer surpris du fait que le BAPE écrive sur son site qu'une « *évaluation environnementale distincte pour ce projet de terminal portuaire [à construire] serait effectué par un autre promoteur* ». Pour

⁷ *Transcription de la séance du BAPE du 28 avril 2015 à Saguenay*, pages 11-12.

⁸ *Étude d'impact sur l'environnement, Projet de mine d'apatite du Lac à Paul, Résumé*, Ariane Phosphate, janvier 2015, page 37.



nous, ces deux projets sont liés, surtout que le gestionnaire du port de Saguenay a déclaré que le terminal de Sainte-Rose-du-Nord ne serait construit que pour servir à charger l'apatite sur les bateaux. Même le promoteur est d'accord que les deux projets sont liés parce qu'il écrit, dans son mémoire pour le Sommet économique régional du Saguenay – Lac-Saint-Jean, que « *dans le cas d'Arianne, l'accès à un terminal maritime sur la rive nord du Saguenay est essentiel à son projet qui, rappelons-le créera 1 000 emplois directs et indirects dans la région pendant plus de 26 ans* »⁹.

Nous recommandons donc au BAPE de faire l'étude d'impact environnemental en même temps pour ces deux projets qui ne sont distincts qu'en apparence puisque l'un ne va pas sans l'autre.

Fin du document

⁹ *Projet d'exploitation d'une mine d'apatite au Lac à Paul : une opportunité importante pour la diversification économique du Saguenay – Lac-Saint-Jean*, mémoire présenté par Jean-Sébastien David d'Arianne Phosphate inc. et déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en avril 2015, page 2.